

PRESSE



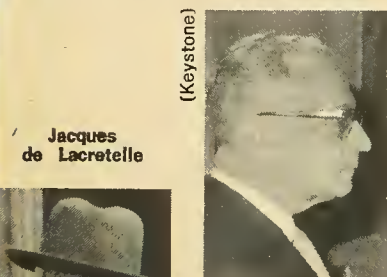
L'immeuble du « Figaro », rond-point des Champs-Élysées

Fac-simile de l'annonce de grève des journalistes (« Figaro » du mercredi 16 octobre)



(Keystone)

Jean Prouvost



(Keystone)

Jacques de Lacretelle



(Keystone)

Louis-Gabriel Robinet

Les rédacteurs du " Figaro " forment une bonne société

**MÉDICAUX
DAMNÉS
NDRE
ICINS
viter
tale >**

ERLIN
e-maladie

hol JACQUES

**CITROËN :
PROJET
CCORD
ST PAS
ITERRÉ**

aux contacts
prévus
: l'article
re LOCARDEL

A NOS LECTEURS

La rédaction du FIGARO a pris connaissance de la proposition de la Société des propriétaires de contre-propositions qui avaient été présentées à celle-ci par la direction. Il s'agit, rappelle-t-elle, du statut qui régit le journal, garanti l'indépendance de la rédaction en accord avec les propriétaires et qui vient à expiration en mai 1969.

A la suite de ce rejet, la Société des rédacteurs a décidé de rendre effective la grève d'avertissement de vingt-quatre heures dont elle avait voté le principe lors de sa dernière réunion.

En conséquence, nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que LE FIGARO se trouvera dans l'impossibilité de paraître demain 17 octobre.

Les services commerciaux — publicités, petites annonces, notamment — et financiers demeurent à la disposition du public.

DERNIER COMBAT

« Le Figaro », s'il vous plaît... — Il n'y en a pas ».

Le monsieur reste coi quelques secondes. Qu'est-ce que cela veut dire : pas de « Figaro » ? Quand on achète régulièrement, chaque matin, un quotidien qui a cent-quarante-et-un ans d'âge et une bonne réputation, il apparaît absolument inconcevable de s'entendre dire que ce matin-là, il n'y a pas de « Figaro » !

Alors, pour la cinquantième ou la centième fois, la marchande explique : « Ils sont en grève ».

« En grève ! En grève ! » marmonne le monsieur. Une grève au « Figaro », c'est plus qu'inconcevable, c'est inconvenant. Le monsieur n'insiste pas ; il renonce à interviewer davantage la marchande : de toutes façons, ce n'est pas avec elle qu'il convient de dissenter sur ce mauvais coup porté contre les sacro-saintes assises de la bourgeoisie française. Il ajoute, pour satisfaire quand même son besoin matinal de papier imprimé : « Bon... donnez-moi « l'Aurore » (1).

Cette scène s'est reproduite des milliers de fois le jeudi 17 octobre. Elle illustre la bataille que les journalistes du « Figaro » ont engagée contre leurs « patrons », Jean Prouvost et Ferdinand Beghin.

La grève du 16 octobre a coûté une centaine de millions d'anciens francs au quotidien du Rond-Point des Champs-Élysées. Ce n'est pas tragique, mais

c'est quand même un sérieux avertissement. « Le Figaro » vit bien. 80 % de ses recettes proviennent de la publicité ; ses collaborateurs sont bien payés, très bien même, pour certains.

Ce n'est donc pas pour une question de gros sous que les journalistes se sont mis en grève ; c'est pour défendre une certaine conception de la presse et de l'information.

Pour bien comprendre ce qui s'est passé, il faut remonter une trentaine d'années en arrière.

A M. Brisson et à son équipe...

1940. Les Allemands à Paris. Sous la botte hitlérienne, la liberté de la presse devient un mythe. Un certain nombre de journaux se sabordent immédiatement. D'autres, dont « Le Figaro », déménagent en « zone libre » et continuent à paraître. Librement ? Loin de là : les Allemands ne sont pas dans les salles de rédaction, mais Vichy y est, avec la censure et les obligations d'insertions. On navigue entre les compromis et les compromissions.

Novembre 1942 : les alliés débarquent en Afrique du Nord et les Allemands franchissent la ligne de démarcation, envahissant la France entière. « Le Figaro » cesse de paraître.

Août 44 : A nouveau la France est libre. Les résistants arrivent, pleins de fougue, d'idées généreuses et d'illusions. Ils ne se sont pas battus seulement pour chasser les Allemands,

mais aussi, et surtout, pour refaire une France belle et pure. Parmi leurs projets, celui d'une presse libérée de l'emprise capitaliste.

Mais, d'abord, il faut faire tomber le couperet. Tous les journaux qui ont paru sous l'occupation allemande sont interdits. Deux seulement échappent à la mesure : « La Croix », qui bénéficie de l'appui du M.R.P., très puissant à l'époque, et « Le Figaro », dont on estime qu'il a cessé sa parution juste à temps. Aussi, dès le 24 août, Pierre Brisson, directeur du « Figaro », fait réparaître son journal.

Le journal, pourtant, ne lui appartient pas. Il est la propriété de Mme Cotnareanu qui l'avait reçu de son ancien mari, le parfumeur François Coty. Mme Cotnareanu a passé la guerre aux Etats-Unis. En 1946, elle en revient, fermement décidée à faire valoir ses droits sur le quotidien du Rond-Point. C'est la bagarre avec Brisson qui argue, avec juste raison, que c'est à lui, personnellement, et à son équipe qu'a été donnée l'autorisation de réparaître.

On va devant les tribunaux et Brisson l'emporte. Une loi vient d'ailleurs l'appuyer, le 28 février 1947, loi qui déclare sans effets « tous actes qui porteraient atteinte à ceux qui, en vertu de l'autorisation qu'ils ont obtenue, à titre individuel ou collectif, de faire paraître un journal, en assurent l'administration, la direction ou la rédaction ».

Il faut bien s'arranger : Bris-

son ne conteste pas les titres de propriété de Mme Cotnareanu, mais entend garder les coudées franches en matière de rédaction et de gestion. En 1950, un accord intervient : une société fermière est constituée et elle reçoit la gestion du quotidien, Pierre Brisson, demeurant directeur.

L'échéance de 1969

Il y a donc deux sociétés au « Figaro » : la « Société du Figaro », qui est propriétaire du journal et qui partage les bénéfices entre ses actionnaires (les principaux étant actuellement MM. Prouvost et Beghin) ; la « Société fermière du Figaro » qui fait, librement, marcher la boutique.

Mais cette convention expire en mai 1969. Que se passera-t-il alors ? C'est dans la réponse à cette question que se situe l'action entreprise par les journalistes du « Figaro ».

Déjà, la société propriétaire a failli l'emporter sur la société fermière. En décembre 1964, en effet, Pierre Brisson mourut. Jean Prouvost qui, s'il n'est pas vraiment un journaliste, a toutes les « qualités » d'un grand patron de presse — le groupe Prouvost comprend notamment « Paris-Match », « Marie-Claire » et « Télé-Sept-Jours » — tenta aussitôt de reprendre la direction du quotidien. La société fermière, ce club des amis de

(1) « TC » a effectué un pointage dans 17 points de vente parisiens. Dans tous, c'est « l'Aurore » qui a été achetée en remplacement du « Figaro ».

Brisson, composée de gens aujourd'hui âgés, se défendit tant bien que mal. Elle aurait sans doute dû céder si elle n'avait reçu le soutien de l'équipe des journalistes. Ceux-ci affirmaient, avec raison, qu'ils disposaient d'un droit moral sur la publication, puisqu'ils en étaient les principaux artisans, et qu'ils étaient « l'équipe » de Brisson. Prouvost marqua des points : il fit nommer un de ses amis, M. Jean Hamelin, directeur de la publication et fit entrer plusieurs de ses collaborateurs dans la société fermière.

Mais il ne put obtenir plus. Les journalistes avaient réussi à faire nommer, comme directeur de fait, M. Louis Gabriel-Robinet, le plus proche collaborateur de Pierre Brisson.

Si Jean Prouvost a cédé, c'est qu'il attendait son heure, celle de 1969, où la Société fermière serait en bout de course. Les journalistes l'ont bien compris. Aussi, le 12 octobre 1965, ils ont créé la Société des rédacteurs du Figaro, laquelle a élu, comme président, M. Denis Perier-Daville. Et c'est cette société qui mène aujourd'hui la bataille.

L'exemple du "Monde"

Dans cette bataille, les journalistes du « Figaro » ont un bon exemple à suivre : celui du

« Figaro » — ces sociétés ayant un statut légal — entend donc faire valoir les droits de l'information contre les droits du commerce au sein de leur quotidien. La bataille est engagée, en fait, depuis la mort de Pierre Brisson, mais elle est publique depuis le mois de mai de cette année. Dans le numéro du 10 mai, en effet, la société des rédacteurs rendait compte de l'assemblée générale qu'elle avait tenue la veille et publiait la résolution adoptée ; dans le même numéro, la société propriétaire répondait verbalement.

En juin, nouvelle assemblée des rédacteurs. Ils avaient proposé la création d'une société de gérance qui prendrait la suite de la société fermière et dans laquelle ils auraient un droit de veto sur toutes les décisions importantes, notamment sur la nomination du directeur. Ils menacent de faire grève après le 1^{er} octobre s'ils n'ont pas alors obtenu satisfaction.

MM. Prouvost et Beghin gardent le silence de longues semaines.

Mais les rédacteurs ont l'air bien décidés ! Aussi, à la fin septembre, ils font des contre-propositions : la société fermière sera remplacée par une société de gestion administrée par un conseil de douze membres. Sur ces douze sièges, huit appartiendraient à la société

seraient pas désignés par leurs pairs, mais cooptés par les membres représentant la société propriétaire. Le pouvoir des journalistes serait alors illusoire.

Pour MM. Prouvost et Beghin, la cause était entendue à l'avance. Ils déclaraient, dans un communiqué : « La société propriétaire ne saurait admettre qu'une minorité du « Figaro » puisse imposer sa loi à l'entreprise. « Et l'on parlait même, au Rond-Point, de la nécessaire union contre le « soviet » des journalistes.

La « minorité » en question est cependant parfaitement consciente que c'est elle qui « fait » « Le Figaro ». Les journalistes estiment qu'étant les apporteurs d'idées, ils ont au moins autant de droits que les apporteurs de capitaux. Alors ils ont tenu bon. Et le 17 octobre, les lecteurs habituels du « Figaro » ont acheté « L'Aurore ».

Le fond du problème

Les journalistes du « Figaro » ne se battent donc pas pour un accroissement de biens matériels. Ils luttent pour une idée qui est très à la mode, mais que l'on voit bien rarement se concrétiser : la participation.

Mais cette bataille va beaucoup plus loin que la simple participation à la vie d'une entreprise. C'est que l'information n'est pas une « marchandise » comme une autre. Il y a de la satisfaction d'un besoin essentiel, d'un droit tout aussi fondamental que le droit à l'instruction, au logement ou à la santé. Qui aurait l'idée de confier l'Education nationale ou la Santé publique à des marchands de laine ou de sucre ? C'est pourtant ce qui se passe dans l'information.

La responsabilité morale du journaliste est écrasante, tout autant que celle du maître d'école, mais à une dimension beaucoup plus vaste. Cette responsabilité doit aller de pair avec la liberté. Or, la liberté, en matière de presse, commence à la gestion.

Les journalistes du « Figaro » ont le droit de penser ce qu'ils veulent (et il n'y a que peu de cas où nous sommes d'accord avec les idées qu'ils défendent) ; ils doivent avoir aussi le droit d'écrire ce qu'ils pensent. Ils sont, plus que les actionnaires, les véritables possesseurs du « Figaro ». Leur revendication est donc fondée. Ils ont cependant à considérer que s'ils sont les principaux artisans du journal, ils ne sont pas les seuls : les cadres et employés administratifs prennent aussi leur part à cette création quotidienne. Et les lecteurs qui donnent chaque jour leurs cinquante centimes acquièrent, eux aussi, par la même occasion, un certain « droit de propriété » qu'il ne faudrait pas négliger.

Claude GAULT.

(2) Nous empruntons ces éléments à l'excellent livre de Jean Schwoebel : « La presse, le pouvoir et l'argent », éditions du Seuil, A la Librairie « TC », France : 21 F.



Denis Périer-Daville et son fils Laurent.
Depuis le 12 octobre 1968, Denis Périer-Daville est président de la « Société des rédacteurs du Figaro ».

« Monde » (2). En effet, ce quotidien est arrivé, après bien des péripéties, à constituer une société d'un type très particulier, société dans laquelle les journalistes jouent un rôle très important. Selon Jean Schwoebel « les « associés » du « Monde » se sont mis d'accord pour faire de la S.A.R.L. « Le Monde » une véritable société à but non lucratif et à large participation de la rédaction, celle-ci étant considérée comme l'élément fondamental de la continuité, c'est-à-dire du maintien de l'esprit de la maison ». Depuis le 15 mars 1968, le capital de la S.A.R.L. « Le Monde » est ainsi distribué : sur 1.000 parts, la Société des rédacteurs en possède 400, la société des cadres 50, la société des employés 40, les associés fondateurs ou cooptés 400, les gérants (parts de fonction) : 110.

La société des rédacteurs du

propriétaire et quatre seraient attribués de la façon suivante : deux sièges aux représentants des journalistes et des cadres administratifs, et deux sièges aux « grandes signatures ». Dans les faits, cela consistait à donner un seul siège aux journalistes — sans même reconnaître la société de rédacteurs — et un autre aux administratifs ; par ailleurs, l'opération tendait à séparer les « grandes signatures », académiciens et diplomates, du reste de la rédaction.

Les propriétaires admettaient pourtant le principe du « tiers bloquant » : ainsi, la nomination du directeur ne pourrait se faire qu'avec au moins neuf voix sur douze. Il suffirait ainsi que les quatre membres du Conseil non-propriétaires mettent leur veto pour empêcher toute nomination qui ne leur conviendrait pas. Mais ces quatre membres ne